Bohnenkamp
Moving Professionals

25.04.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	15722030
Taille de pneu valide	6.00 - 12
LI / SI / PR	76 A6 / 72 A8, 6 PR
TL/TT	TT
Marque	BKT
Profil	TR 171

BKT
GROWING TOGETHER

Indications et caractéristiques

- Convient pour les sols mouillés
- Barrettes particulièrement hautes pour une longue durée de vie
- Très bonne traction et très bon auto-nettoyage

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

25.04.2025

Informations techniques

Numéro d'article	15722030
EAN	8903094037117
Taille de pneu valide	6.00 - 12
LI / SI / PR	76 A6 / 72 A8, 6 PR
TL/TT	TT
Marque	BKT
Profil	TR 171
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	8,84
Taille de jante recommandée	4.00E
Taille de jante autorisée	4JA
Pression maximale de l'air [bar]	2,60
Largeur du pneu [mm]	160
Diamètre extérieur du pneu [mm]	635
Stat. Rayon (SLR) [mm]	298
Circonférence de roulement [mm]	1953
Profondeur du profil [mm]	27,0
Nombre de barrettes	14x2
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
76 A6	400	30		2,60	
72 A8	355	40		2,60	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.